

# PROJET D'ORIENTATION MRAP 2012

## Un Mrap mobilisé face aux enjeux d'aujourd'hui

Lors de sa dernière assemblée générale du 22 octobre 2011, le MRAP a adopté à une large majorité de nouveaux statuts, complétés par un règlement intérieur.

Ceux-ci visent - comme s'y étaient engagéEs les militantEs éluEs au Conseil d'administration en janvier 2011 - à confier au Conseil national, composé des représentants des comités et fédérations, le soin de décider de la vie du mouvement entre deux congrès: il devient l'instance de décision.

La vie du mouvement, sa richesse, ses forces vives, ce sont ses comités, ses militantEs qui œuvrent dans le cadre de l'antiracisme de proximité, qui agissent sur le terrain, au contact de réalités locales différentes : ils/elles ne peuvent être considéréEs comme un simple « corps électoral » que l'on consulte épisodiquement.

Ce sont désormais les représentantEs d'une majorité de comités qui vont continuer à s'efforcer de renouer tous les liens distendus et permettre à l'instance de décision d'être au plus près des réalités de terrain.

Le nouveau Conseil National (CN) aura donc pour vocation de mettre en œuvre les grandes lignes du programme d'action que voteront les délégués à l'AG les 31 mars et 1er avril 2012 : le Bureau exécutif (BE), élu par le Congrès, sera chargé de mener à bien cette politique.

Le MRAP a en majorité fait ce choix d'une instance plus représentative et plus démocratique.

*Le MRAP est une association laïque qui a pour objet de lutter contre le racisme, c'est-à-dire toutes discriminations, exclusions, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine ou aux violences, à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une prétendue « race », une ethnie, une nation, une culture ou une religion déterminées. (Article 1.1 des statuts nationaux).*

C'est dans cet esprit que nous vous proposons le texte d'orientation suivant.

# Propositions d'orientation

Dans la présente période où les radicalisations racistes imprègnent les politiques d'État, s'en tenir à des schémas traditionnels ne saurait suffire. Nous devons donc nous attacher à définir nos priorités pour les années à venir en précisant clairement les grandes questions et les enjeux majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées. C'est dans ce contexte que doivent être définies les tâches prioritaires du MRAP, tant pour lutter contre le racisme que pour promouvoir l'amitié entre les peuples. C'est au prix de cet effort collectif que les textes d'orientations qui sortiront du présent Congrès permettront au MRAP d'affronter les dures réalités du terrain.

## 1- Le racisme aujourd'hui

### 1.1. Une radicalisation raciste parmi les plus importantes depuis les années 40

#### Diverses cibles pour un même racisme

Comme l'ensemble des sociétés européennes, la société française est confrontée à une montée de l'intolérance et du racisme. Les populations ciblées ne sont pas toujours, ni partout, les mêmes, mais le racisme est le même contre les populations arabes, noires, immigrées ou non. On assiste aussi à un réveil de l'antisémitisme, particulièrement virulent en Europe de l'Est. Et partout, comme un fil conducteur transeuropéen, sévit un brutal racisme anti-Rrom.

Des citoyens français, dont les familles portent la mémoire de la colonisation, se voient discriminés, contrôlés, toujours suspectés d'un manque de loyauté envers la France.

Le racisme anti-musulmans ou islamophobie, qui vise plus particulièrement les immigrés et leurs familles d'origine maghrébine ou africaine, est l'une des formes croissantes du racisme que Le MRAP combat. Elle n'a pas pour autant « remplacé » les formes antérieures du rejet de l'autre et s'inscrit dans la même démarche. Les populations qui en sont victimes subissent rejet et discriminations dans les domaines du travail, du logement, de la santé, de l'éducation : elles sont ainsi mises au ban de la société.

Sur fond d'inégalités sociales et territoriales ainsi que de montée d'une véritable xénophobie d'État, sur des territoires abandonnés par la République, des pans entiers de la jeunesse des classes populaires se voient traiter au quotidien en citoyens de seconde zone : ceux dont la nationalité française n'est pas tout à fait « égale », dont la dignité est bafouée lors de contrôles policiers quotidiens humiliants et dont la vie ne pèse pas lourd lors d'interpellations parfois violentes et de tragiques "bavures".

La nouvelle loi sur l'immigration du 16 juin 2011, issue du trop fameux « projet de loi Besson », aggrave considérablement la situation de tous les migrants et demandeurs d'asile,

notamment en facilitant les reconduites à la frontière des sans-papiers dont les chiffres, en constante augmentation, sont exhibés comme un tableau de chasse.

Les Roms de Roumanie et Bulgarie sont maintenus dans une extrême précarité par l'application volontaire par la France de dispositions transitoires - prévues au niveau européen - retardant à 2014 leur égalité de droit d'accès au travail salarié. Ils se voient ainsi privés de la possibilité de s'intégrer à la société par les voies majeures que sont le travail, l'habitat et la scolarisation des enfants, ce qui réveille et renforce les préjugés ancestraux à leur égard.

### **La frontière entre droite et extrême-droite pratiquement abolie**

L'exemple venant d'en haut, les propos racistes, islamophobes, antisémites, anti-Roms se libèrent et se multiplient.

Si, dans les années d'après-guerre, les formations fascistes étaient généralement isolées par un cordon sanitaire, elles sont aujourd'hui, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, aux portes du pouvoir ou y participent. Les programmes des droites conservatrices, sur beaucoup de points, se distinguent bien peu de ceux des extrêmes-droites fascistes.

En France, la droite au pouvoir tente d'imposer l'idée de l'inégalité des droits et de créer une concurrence entre des citoyens enfermés dans des identités conflictuelles.

La manipulation du thème de l'identité nationale n'a poursuivi qu'un seul but : transformer les populations du Maghreb ou d'Afrique noire, les musulmans, les "jeunes des cités", les Gens du Voyage, les Roms migrants, les Comoriens, tous ceux qu'on regarde comme « étrangers »... en boucs émissaires d'une société en crise.

## **1.2 Relever les défis identitaires**

Les fantasmes identitaires, les replis sur des racines mythiques - religieuses, nationales ou ethniques - gangrènent le discours politique et médiatique. Partout, ils alimentent la théorie du soi-disant "choc des civilisations", réveillent de vieux démons en Europe de l'Est et, en France, sous-tendent le discours de l'actuel gouvernement. Ils ont pour conséquence de faire éclater les facteurs d'unité que la crise économique pourrait induire, ils sont autant de diversions aux luttes sociales.

Nous rappelons que tous les précaires, les discriminés en fonction de leurs origines, les sans-papiers marginalisés, au-delà de leurs origines réelles ou supposées, ont des intérêts communs et un adversaire commun, à savoir un ensemble de politiques sociales injustes et inégalitaires. Le MRAP contribuera, par sa réflexion et ses actions, à protéger cette unité sociale dans le vivre ensemble.

Promouvoir des identités artificielles et « uniques », qu'elles soient nationales, religieuses, ethniques ou raciales, conduit inéluctablement au racisme. Ces enfermements identitaires émanent des groupes dominants, mais se reproduisent dans les groupes dominés : le racisme anti-blanc en représente un avatar. Le MRAP le condamne à ce titre d'autant plus qu'il apporte une inacceptable et dangereuse non-réponse aux méfaits et aux séquelles de la colonisation.

### **1.3 Soutenir les aspirations universelles aux droits de l'homme, ici en France et partout dans le monde.**

La référence à l'universel a trop souvent été instrumentalisée pour imposer un modèle occidental, refusant les autres apports culturels, et pour mieux justifier toutes les formes de domination sociales, économiques et politiques. Mais il n'en demeure pas moins que, partout, dans tous les pays du monde, des êtres humains luttent pour des droits fondamentaux, transfrontaliers, transculturels.

Partout, des combats sont menés, pour le droit à une existence digne. Le refus des discriminations racistes, sexistes ou homophobes, le désir de liberté de conscience, de liberté individuelle, la volonté de vivre selon ses choix et ses convictions philosophiques ou religieuses, traverse toutes les sociétés au Nord comme au Sud du monde. Les minorités, qui n'ont pas pour héritage les philosophies dominantes, sont les principales victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux. Le racisme en est souvent la cause.

L'attitude du MRAP ne procède pas pour autant d'un relativisme culturel qui ignorerait, ailleurs, le respect des droits qu'il revendique ici, et qui ont fait l'objet de difficiles conquêtes démocratiques en France même: en particulier le droit fondamental à l'égalité pour les femmes ainsi que pour les homosexuels bafoués, discriminés, menacés de mort dans certains pays.

## **2. Propositions d'actions**

### **2.1. Agir contre le racisme**

L'expression médiatique est utile, mais ne remplace pas le travail dans les villes, les débats, le soutien aux personnes concernées directement par le racisme, notamment par l'organisation de permanences d'accueil anti-discrimination, en lien avec le MRAP national, pour en tirer des bilans d'expérience.

Les commissions doivent effectuer un travail de fond, pour nourrir la réflexion du mouvement, avec des spécialistes qui partagent nos valeurs ; mais chaque commission doit aussi travailler en synergie avec les autres secteurs. Elles doivent être des organes générateurs de coopération entre comités. Pour des échanges fructueux : elles doivent être à l'écoute - pour proposer formations et nouveaux outils - et fédératrices d'initiatives diverses.

#### **2.1.1. L'action juridique contre les effets du racisme et de la xénophobie**

##### **- Contre les propos racistes :**

2012 est l'année qui consacrera le quarantième anniversaire de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme et les discriminations. Cette loi votée à l'unanimité de l'ensemble des parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, a été élaborée pour l'essentiel, dès 1957 sous la forme d'une proposition de loi, par des militants de notre

Mouvement, Magistrats, Avocats, Juristes, sous la Direction du Président du MRAP de l'époque, Léon LYON-CAEN, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation.

La loi qui définit la frontière entre le permis et l'interdit, ne peut pas tout. Un procès seul ne peut se substituer à l'action politique. En revanche, lors des nombreux combats judiciaires que le MRAP a menés, les actions militantes qui les ont encadrées ont participé à l'éveil des consciences. Ainsi, les procès TOUVIER, PAPON, BOUSQUET (même si ce dernier n'a pas été mené à son terme), ont contribué à faire reconnaître la responsabilité de la France dans la séquestration et la déportation des 80 000 juifs durant la seconde guerre mondiale. De même, c'est à l'occasion du procès PAPON que Jean-Luc EINAUDI, témoin cité à la demande du MRAP avait stigmatisé le rôle et la responsabilité que le Préfet de Police Maurice PAPON avait eu le 17 octobre 1961 dans la ratonade raciste qui avait causé la mort de plusieurs centaines de ceux que l'on appelait à l'époque les *Français musulmans d'Algérie*.

Les actions en justice initiées par le MRAP doivent être l'occasion de dénoncer le racisme et la xénophobie d'Etat, les politiques de bouc émissaire mais aussi de rappeler haut et fort que les propos racistes ne sont pas des opinions mais des délits.

**A cet égard, le MRAP réaffirme sa volonté de voir aggraver les sanctions encourues pour les délits racistes.**

Il en va à cet égard des propos racistes d'HORTEFEUX à l'égard des Arabes, aussi bien que de ceux de GUEANT à l'égard des Comoriens. Le ministre de l'Intérieur en exercice s'est trouvé « *blanchi* » par la Commission des Requêtes de la Cour de Justice de la République, juridiction bananière entre les mains du pouvoir.

**C'est pourquoi le MRAP entend exiger la suppression pure et simple de cette juridiction d'exception qui n'a d'autre but que de protéger les ministres de poursuites, alors même qu'ils profèrent des propos racistes**

#### **- Contre les actes et discriminations racistes**

La lutte contre les actes et discriminations racistes se heurte bien souvent au silence des victimes qui préfèrent se taire sur les discriminations dont elles sont l'objet plutôt que d'affronter qui leur employeur, qui leur propriétaire etc...Lorsqu'elles franchissent le pas, le parcours judiciaire est, à quelques exceptions près, souvent laborieux tant il est vrai qu'il est difficile de rapporter devant les tribunaux la preuve exigée devant les tribunaux des actes discriminatoires.

**Le MRAP prendra des initiatives pour obtenir, comme en droit du travail, un aménagement de la charge de la preuve, de telle manière qu'à partir d'un fait objectif de discrimination rapporté par la victime, le prévenu ait l'obligation de prouver qu'il n'y a pas eu de discrimination raciste.**

#### **2.1.2. L'action militante en soutien aux victimes du racisme**

L'action militante s'exerce au quotidien dans les comités locaux, lors de l'accueil des personnes qui demandent le soutien du MRAP.

### **- avec les victimes d'actes racistes**

Une écoute attentive et empathique est la première demande qu'expriment ces personnes : être reconnues comme victimes, alors que trop souvent elles se heurtent au déni. Discrimination, propos, injures, harcèlement, violences racistes... les réponses ne sont pas les mêmes, l'absence de preuves ou de témoins déterminant souvent les recours possibles. Il importe ensuite de les aider à déterminer la réparation à laquelle elles aspirent, par la voie judiciaire ou non ; le MRAP leur apporte son soutien tout au long de la procédure, si besoin jusqu'à la constitution de partie civile si besoin.

### **- avec les réfugiés, les migrants et les sans papiers :**

Le MRAP réaffirme ses revendications fondamentales de longue date :

- Respect absolu du droit d'Asile, qui implique la délivrance immédiate d'un titre de séjour, d'un visa de plein droit, ainsi que le droit au travail ;
- Protection des Étrangers malades contre toute forme de renvoi forcé vers des pays où ils ne peuvent bénéficier d'une *absolue* garantie de soins ;
- Pleine protection des mineurs isolés étrangers ;
- Liberté de circulation et d'installation : le droit de tout être humain à la mobilité est un droit fondamental ;
- Égalité des droits pour tous les résidents en France ;
- Droit à la régularisation de tous les Sans-papiers.

Dans cet esprit, le MRAP - avec l'ensemble de ses partenaires - continuera à exiger de la France et de l'UE :

- des politiques migratoires qui dénoncent et refusent les accords de réadmission de la France et de l'UE avec les pays d'origine: les migrants et les sociétés civiles doivent être parties prenantes des processus de co-développement dans les pays de départ et de destination;
- la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies aux termes de la résolution 45/158, le 18 décembre 1990 ;
- la dépénalisation du séjour « irrégulier » et la suppression des mesures d'Interdiction de retour en France et dans l'UE ;
- la fermeture des centres de rétention administrative qui constituent de véritables prisons pour étrangers ;
- la cessation immédiate de la mise en rétention des enfants, qui constitue pour la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg un « traitement inhumain et dégradant » (art.3 CEDH) ;
- la délivrance de plein droit de cartes de résident lors du premier renouvellement ;
- l'arrêt des poursuites contre des militants pour « délit de solidarité ».

Le MRAP soutiendra les actions des Sans-papiers, notamment la future Marche Européenne de l'été 2012.

### **- Avec les Tsiganes, les Gens du Voyage et les Roms migrants :**

Les Tsiganes sont l'objet de préjugés racistes contre lesquels le MRAP se bat depuis longtemps. Ce terme regroupe à la fois les Roms migrants venus d'Europe de l'Est, qui sont sédentaires et les "Voyageurs » français, itinérants depuis plusieurs générations. Le MRAP a pour objectif de faire connaître leur histoire, notamment le génocide dont ils ont été victimes

de la part des nazis et en France l'ouverture de camps d'internement dont les familles n'ont été libérées qu'en 1946.

- Le MRAP, notamment dans le cadre de son action judiciaire et éducative, et en lien avec les associations de Gens du voyage, se tient à leurs côtés dans leur lutte contre un statut juridique et civique discriminatoire, pour l'égalité, l'effectivité de l'accès aux droits sociaux et le libre choix de leur mode de vie (itinérance, terrain familial, habitat adapté).

- Les Roms migrants, originaires d'Europe de l'Est, sont majoritairement citoyens européens de Roumanie et Bulgarie et se voient, en France, privés de l'accès au travail (dont bénéficient les autres nationalités européennes) car la France a fait le choix d'instaurer, lors de l'adhésion de ces deux pays au 1er janvier 2007, un régime transitoire de limitation de l'accès au travail salarié, puis d'annoncer sa décision, en janvier 2012, de le prolonger pour deux ans encore, les privant ainsi de toute possibilité de sortir de la misère et de scolariser normalement leurs enfants.

- D'autres Roms, réfugiés de l'ex-Yougoslavie, subissent en France la condition des migrants. Leur extrême pauvreté est instrumentalisée pour les désigner comme indésirables aux yeux de la population française.

- Avec le Collectif Romeurope et les collectifs de soutiens locaux auxquels il participe, le MRAP exige la levée des mesures transitoires qui limitent l'accès au travail, la fin des expulsions de terrains et des reconduites à la frontière, l'accès au droit commun en matière de scolarité, logement et santé...

### **- Aux côtés des victimes de violences policières**

Dès les années 1970-80, les relations « Police-Jeunes » - principalement dans les banlieues des grandes villes ( Paris, Lyon, Marseille...) - ont toujours été gravement conflictuelles, lors des contrôles d'identité et des interpellations, et ponctuées de tragiques « bavures » par balle, « pare-chocage », usage mortifère de techniques d'interpellation pourtant condamnées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (clé d'étranglement), ou pratiques interdites (pliage) par la Police de l'Air et des Frontières. Ces violences mortelles sont aujourd'hui en recrudescence.

Les rapports de la défunte Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (désormais dans le périmètre du nouveau Défenseur des Droits), d'Amnesty International et de Human Rights Watch mettent en cause les méthodes et comportements globaux de la Police.

Dans la douleur et la dignité, grâce aux soutiens citoyens et militants, naissent des comités de soutien aux familles des victimes, qui réclament « Vérité et Justice » pour les leurs ainsi que la fin de l'impunité des forces de l'ordre.

Le MRAP restera plus que jamais à leurs côtés partout en France.

## **2.1.3. Des outils de communication au service de l'action**

### **2.1.3.1. Le journal Différences**

Il demeure un outil de première importance. Sa réalisation a traditionnellement été assurée par un réseau de bénévoles. Si son alimentation a trop longtemps été assurée par un recours à des apports externes, le journal évolue aujourd'hui en faisant davantage appel aux ressources et expériences des militants et comités. Chacun, individuellement ou collectivement, peut en effet alimenter cet outil, tant sur le plan théorique qu'en terme de reportages de nos activités. Il conviendra de renforcer encore cette contribution à Différences venant des comités.

### **2.1.3.2. Sites et réseaux sociaux**

Le MRAP possède plusieurs vitrines internet, une nationale, mais aussi un nombre croissant de sites locaux. Ces vitrines permettent au public de connaître nos activités et notre message, tant sur le plan national que local.

Alors que le MRAP a été la première organisation des droits de l'homme à offrir un site internet, nous n'avons pas su mettre en synergie nos différents sites.

Les liens entre nos divers sites ne sont pas établis systématiquement, alors que cela permettrait d'augmenter leurs consultations respectives.

Le site central devrait comporter un « portail thématique » orientant vers les activités des comités et leurs divers travaux.

Nous proposons qu'un groupe de travail composé d'adhérents compétents sur la question soit constitué afin de proposer au futur CN un plan de travail permettant de mieux mutualiser nos outils internet et surtout d'augmenter leur attractivité, notamment auprès du public jeune.

## **2.2. Agir pour une citoyenneté de résidence**

Le MRAP défend une citoyenneté de résidence qui va bien au-delà de la nationalité. Tous ceux qui vivent et travaillent ensemble dans une ville ou un pays doivent participer à la même vie sociale et politique.

Au nom de l'égalité des droits entre nationaux, citoyens européens ou résidents de pays tiers, le MRAP se prononce pour le droit de vote des résidents étrangers à toutes les élections en France. Cela ne s'oppose pas, bien contraire, à une naturalisation élargie et débarrassée de tout critère subjectif ou économique.

Au delà, fidèle à l'antiracisme de proximité défendu par ses comités, le MRAP favorise la rencontre et la découverte entre les personnes, ou les groupes aux histoires ou trajectoires différentes. Le MRAP centralise ces initiatives locales et en assure la diffusion.

Dans les luttes sociales, sur l'emploi, l'école, la santé, l'habitat, le cadre de vie, les droits en général, les militants du MRAP s'engagent à mettre en avant la communauté des intérêts et des revendications, pour « **apprendre à lutter et gagner ensemble** »

## **2.3. Contre l'extrême-droite et les droites extrêmes**

La montée de l'extrême droite dans toute l'Europe impose des tâches nouvelles.



Une frange de l'électorat populaire, particulièrement victime des difficultés économiques et sociales, se trompe de colère en soutenant électoralement le Front National. Une telle situation impose à notre organisation de dépasser la simple protestation indignée.

Il nous appartient de démontrer le lien idéologique entre la droite et l'extrême-droite. Nos mobilisations doivent s'accompagner d'une déconstruction des thèses frontistes notamment auprès de l'électorat populaire.

Le MRAP poursuivra ses actions visant à renforcer sa présence sur le champ politique - en dénonçant les convergences entre la droite et l'extrême-droite - et produira des outils militants, destinés à démonter les stratégies de division.

## 2.4. Devoir de mémoire

Le devoir de mémoire a toujours été pour le MRAP une question capitale : « **se souvenir du passé pour les luttes du présent** ». Cette question est d'autant plus importante que depuis 2002, on assiste - de la part de la droite au pouvoir - à une résurgence de l'apologie du colonialisme et à la manipulation de la mémoire qui vise à construire des oppositions entre différentes « mémoires blessées », dans une perspective politique.

Les blessures engendrées par le colonialisme ne doivent pas conduire à opposer les peuples des pays (ex-) colonisés et ceux des pays (ex-)colonisateurs. La mémoire des drames de la colonisation doit être une mémoire partagée et interrogée si l'on veut éviter que ne se perpétuent les fractures du passé.

Le MRAP sera vigilant sur ces questions et prendra toute sa place dans les commémorations de tragédies de l'histoire – esclavage, déportations, crimes coloniaux, 17 octobre 1961...- aussi bien que dans l'action éducative sur ces questions.

A l'heure où l'Europe connaît la résurgence des haines qui ont conduit aux camps de la mort, le MRAP n'aura de cesse de rappeler ces pages tragiques de l'histoire dans ses diverses interventions, notamment scolaires.

Le MRAP continuera à œuvrer pour la poursuite et la condamnation des responsables des crimes contre l'humanité et de génocide – avatar extrême du racisme - et pour l'interdiction des négationnismes. La transmission de leur histoire est une clé de compréhension du racisme sous toutes ses formes.

## 2.5. Mieux lutter contre le racisme par l'éducation

L'action du secteur Éducation est fondamentale pour prévenir ou faire reculer l'incompréhension, l'ignorance, la peur de l'autre, grâce au développement des échanges mutuels au quotidien. Elle ne s'exerce pas qu'en milieu scolaire.

Comment lutter en profondeur contre le racisme ? « L'éducation ! l'éducation ! l'éducation ! », répond Albert Jacquard. Quand le racisme surgit dans le quartier, dans la classe, quand le rejet s'installe, il nous manque parfois les moyens de réagir.

L'objectif est de déconstruire les préjugés : tous les âges, tous les milieux sont concernés. Une réflexion doit être menée, tant au niveau des outils que des actions de formation, auprès

des militants s'investissant dans le champ de l'éducation, notamment dans les quartiers en situation de relégation économique et sociale, avec l'aide d'acteurs de terrain, tant sur les outils que sur les actions de formation auprès des militants s'investissant dans l'éducation, avec le soutien d'autres acteurs de terrain.

Beaucoup de comités locaux ont développé une expertise et réalisé des outils éducatifs : il est indispensable que le MRAP s'investisse dans ce secteur pour favoriser - entre les comités locaux - les échanges d'expériences et la mutualisation des outils. Ces échanges peuvent se faire lors de réunions nationales, si possible décentralisées, de formations ou par échanges de courriels.

## **2.6. Une action forte en direction de la Jeunesse**

La médiatisation de nos luttes ne prendra sens que par les relais qu'elle trouvera dans les comités locaux. Les jeunes ne pourront se sentir attirés que par une dynamique locale entre un comité fort et le lycée, la fac, le quartier ou la ville. Susciter l'intérêt des jeunes, c'est partir de leurs préoccupations, tenir des tables de discussion, organiser des rencontres-débats pour relancer la réflexion et les mobiliser. Le MRAP doit être présent dans des actions qui suscitent l'attention, par des affichages, distribution de tracts, etc.

Le MRAP créera un Groupe de travail afin d'élaborer collectivement une expression propre en direction de la jeunesse, à partir d'échanges d'expériences entre les comités locaux (réunions nationales, décentralisées ou échange par courriels). Le groupe de travail mettra à profit les réseaux sociaux pour s'adresser aux jeunes qui en sont les principaux utilisateurs.

## **3. Les mobilisations pour l'Amitié entre les peuples**

Si des avancées ont eu lieu au cours de l'année 2011, l'essentiel des mobilisations du MRAP autour des questions internationales demeurent. Malgré l'entrée de la Palestine à l'UNESCO, la perspective d'un État palestinien dans les frontières de 67, à côté de l'État israélien, condition indispensable à la paix, est hélas encore loin d'être réelle.

Si les Révolutions dans les pays arabes ont levé un immense espoir, la situation est hélas tragique en Libye, Syrie, Égypte et les luttes sont loin d'être terminées en Tunisie et au Maroc.

Mumia Abu Jamal est sorti du couloir de la mort, mais le combat continue pour sa libération.

### **3.1. Principes généraux**

« L'amitié entre les Peuples », deuxième « jambe » du MRAP, exige que nous poursuivions notre solidarité à partir de critères qui n'ont pas changé depuis des décennies :

- lutte contre le racisme sous toutes ses formes quels que soient les pays concernés
- droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à déterminer librement et démocratiquement leur avenir
- respect du droit international
- combat pour la paix, le désarmement et la résolution politique des conflits
- droit politique et culturel des minorités
- respect des droits humains et dénonciation de toute violation de ces droits
- rejet du colonialisme sous quelque forme que ce soit et de l'ingérence étrangère, ce qui ne signifie pas évidemment, un quelconque soutien aux dictateurs en place.

### **3.2. La Palestine**

La priorité de l'engagement du MRAP restera la mobilisation pour « une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens », non pas parce que nous « préférons » les Palestiniens, mais parce que « 65 ans de déni du droit, ça suffit ! » ; d'autre part en raison des risques d'embrassement de la région.

Nous demandons le respect des résolutions de l'ONU, la reconnaissance de l'État palestinien dans les frontières de 67 avec Jérusalem est comme capitale, notamment l'admission de l'État palestinien aux Nations unies ; l'arrêt de la colonisation, le retrait d'Israël des Territoires occupés ; le démantèlement du Mur (conformément aux résolutions internationales) ; la fin du blocus de Gaza ; la libération des 11 000 prisonniers politiques ; la reconnaissance du principe du droit au retour, son application devant être négociée ; la suspension de l'accord UE-Israël conformément au vote du Parlement européen (jamais mis en application).

Nous appelons au boycott des produits issus des colonies israéliennes.

### **3.3. La solidarité avec les autres peuples en lutte pour leurs droits**

Le MRAP poursuivra sa solidarité envers les peuples en lutte pour leur dignité, pour plus d'égalité et de justice notamment les peuples arabes dont les mobilisations forcent le respect. Il continuera à être solidaire dans la défense d'autres peuples « sans État » : notamment Kurdes, Sahraouis, Tamouls du Sri Lanka....

Au sein de la plateforme de solidarité avec le peuple sahraoui, le MRAP poursuivra son action pour une solution juste - conformément au droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance - pour la libération immédiate des prisonniers politiques et pour que la France joue un rôle positif dans le règlement de la situation du Sahara Occidental, dernier territoire africain à décoloniser.

« Parce qu'un monde humain ne peut se construire sur un monceau de cadavres », le MRAP continuera à œuvrer pour la paix, le désarmement notamment nucléaire, le retrait de la France de l'OTAN, le retrait des troupes d'Afghanistan.

La « crise » avec l'Iran rend évidente l'importance d'un désarmement nucléaire global, la dénucléarisation du Moyen Orient étant une première étape. Le MRAP refuse toute intervention militaire en Iran. Ce refus ne peut s'exprimer sans la dénonciation la plus vigoureuse des terribles violations des droits de l'homme par le régime en place. Le MRAP soutient toutes les forces d'opposition iraniennes qui se battent pour un « Iran laïc et démocratique ».

Solidaire des peuples d'Afrique, le MRAP continuera de se mobiliser contre le néocolonialisme de la Françafrique qui permet parfois de maintenir des dictateurs corrompus responsables du massacre de populations civiles et du maintien des peuples dans un état de pauvreté extrême. Le MRAP demande l'annulation de la « dette odieuse » qui permet de poursuivre le pillage des richesses, l'arrêt de la coopération militaire et des ventes d'armes en direction de régimes répressifs.

Le MRAP devra se préoccuper de la question de l'eau, enjeu vital dès aujourd'hui pour certains peuples et source de conflits de plus en plus importante.

Le MRAP, membre co-fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, continuera à se mobiliser pour son abolition universelle et, en attendant, contre son application, quels qu'en soient le lieu et le motif.

L'engagement du MRAP pour sauver Mumia Abu Jamal, comme l'avait été son engagement pour tenter d'empêcher l'exécution de Julius et Ethel Rosenberg (dont il continue de demander la réhabilitation), a porté ses fruits : Mumia est sorti du couloir de la mort. Mais nous ne saurions accepter qu'un innocent passe sa vie en prison. C'est pourquoi la mobilisation doit se poursuivre jusqu'à sa libération ainsi que celle de Léonard Peltier (militant amérindien détenu depuis 1976 aux USA et considéré par Amnesty International comme un prisonnier politique), tous deux victimes d'une « justice » raciste.

## **4. Un fonctionnement renouvelé**

Le MRAP doit retrouver une vie à la fois centrée sur le travail de base, auprès de la population, et collective. La première tâche est donc de coordonner l'action des Comités Locaux. Le Bureau Exécutif devra assurer un contact permanent avec les CL, les aider, suivre leurs actions et les faire connaître. Les idées et les outils des uns et des autres doivent circuler.

La pluralité des opinions doit aussi être la règle de notre fonctionnement démocratique. Cela veut dire que les questions qui font débat doivent être cernées clairement et sans tabous, et faire l'objet d'un débat organisé, où la participation des adhérents et des comités sera sollicitée. Les débats ne peuvent être le monopole de quelques personnes, ni se dérouler sur un mode agressif ou soupçonneux. Les listes internet du MRAP (commissions et PST) doivent être gérées au profit du bon déroulement du débat. Lorsqu'il s'agit d'un vrai problème d'orientation, la question est soumise au CN.

Les positions et l'action du MRAP doivent reposer sur une réelle maîtrise des sujets traités. C'est pourquoi les commissions ont un rôle essentiel. Il faudra, par souci d'efficacité, en fixer un nombre limité, pour que chacune soit suffisamment fournie en militants stables et déterminés à s'investir sur un sujet. Leur champ sera déterminé de façon rigoureuse de façon à couvrir l'ensemble de nos problématiques. Elles doivent alimenter le BE, le CN et les comités en informations et réflexions, et répondre à leurs sollicitations. Elles doivent aussi contribuer à produire le matériel dont le MRAP a besoin.

A l'intérieur du mouvement antiraciste et de promotion des droits de l'homme, le MRAP doit aussi conserver sa place en ayant une voix cohérente et reconnue. Le plus possible, il doit être à l'initiative de débats, de collectifs et d'actions dans ses domaines de responsabilité et d'action. Lorsqu'il est sollicité, il doit évaluer en toute indépendance, sur la base de ses orientations, la pertinence et l'utilité d'une signature ou d'une participation, et le degré d'engagement qu'elle implique. Avec l'avis du CN et le travail méthodique des commissions, le BE évaluera le degré de partenariat souhaitable avec les nombreuses organisations agissant dans les divers domaines d'action du MRAP. L'objectif est toujours le rassemblement unitaire le plus large et le plus efficace des forces qui défendent les droits de l'homme. Dans ces cadres collectifs, le MRAP continuera à défendre ses positions propres et ses représentants interviendront sous la responsabilité du BE. Chaque comité reste évidemment responsable de ses propres engagements dans le respect des principes fondamentaux du MRAP.

La communication extérieure doit également être maîtrisée. Elle relève au quotidien de la Présidence collégiale et plus largement du BE.

Qu'il s'agisse de la presse du MRAP ou de ses communiqués de presse (qui permettent aussi aux adhérents et aux CL de connaître la première réaction de leur association), les prises de position du Mouvement exigent des équilibres judicieux en matière de quantité, de rapidité, de fidélité à nos principes et orientations, et de respect du meilleur consensus possible dans le MRAP. L'expertise des commissions doit être un point d'appui essentiel pour cette expression du MRAP.

## **5. Une campagne de rassemblement**

Le MRAP, s'il sait traiter du communautarisme identitaire des puissants, n'a pas encore su appréhender les replis identitaires religieux ou raciaux que des apprentis sorciers entendent exacerber au sein des populations qui vivent la relégation sociale.

Les idéologies de droite, comme certaines idéologies communautaristes, substituent aux luttes sociales une guerre entre ethnies, entre français et étrangers, entre descendants (blancs ou non) d'ex-colonisateurs et anciens colonisés : c'est une invitation à se tromper de colère.

Nous devons faire de ce qui fut un slogan d'affiche un véritable thème de campagne pour la période à venir. Nous proposons donc le lancement d'une grande campagne par la relance de thèmes déjà anciens mais qui révèlent combien certains fondamentaux sont toujours d'actualité :

### **Pour une campagne**

**« *Le raciste est quelqu'un qui se trompe de colère* »**

Dans un climat économique et social favorable à l'unité des luttes, cette campagne se déclinera en affirmant les solidarités sociales, au-delà des origines et des histoires collectives et individuelles, contre l'adversaire commun qui pratique la division pour mieux imposer son ordre économique.

Elle sera une passerelle entre les antiracistes organisés et les autres composantes du mouvement social et permettra une meilleure convergence des luttes antiracistes et sociales.

Cette campagne permettra la jonction entre les luttes contre les discriminations, contre les contrôles au faciès, le racisme au quotidien et la relégation sociale subie par tous, au-delà de leurs origines.

23 Février 2012